

CCP Non-Titulaires du 03/05/16

Lieu : Rectorat

Début de séance à 14h30.

Présents : 4 représentants du rectorat, 1 représentant FO, 2 représentants UNSA et 3 représentants FSU

Ouverture de séance par le rectorat qui désigne un secrétaire de séance : représentant UNSA

1 Lecture de déclaration de la FSU :

<http://www.oreans.snes.edu/Declaration-de-la-FSU-a-la-CCP-du-3-Mai-2016-2681.html>

2 Réponses de l'administration aux questions posées dans la déclaration FSU :

« - En ce qui concerne les fichiers, **les vacances** ont fort diminué. Les vacances sont encore autorisées. Elles correspondent à des situations particulières, sur des quotités très faibles. On les trouve majoritairement dans les disciplines professionnelles. C'est à caractère exceptionnel. C'est surtout à la demande des chefs d'établissements pour une période de courte durée, pour, souvent, recruter en vacation des personnes bien précises pour faire des actions spécifiques comme de l'AP par exemple.

- On est obligé de mettre en libellé leur matière de formation initiale.

- Les dates couvrent l'année scolaire, mais les interventions ne représentent que quelques heures. »

Fsu : A ce propos, il est noté dans notre déclaration que vous avez baissé la quotité de s contractuels alors qu'il y avait des heures-postes de libres.

J'ai l'exemple d'un collègue d'art appliqué sur Châteauroux à qui vous avez baissé sa quotité de 4 heures, alors que sur la liste des vacataires a été recrutée une personne en Arts plastiques sur Saint Amand. Je n'ai pas tous les éléments comme la quotité, mais il aurait peut pu être proposé ces heures à cette personne.

Rectorat : ce n'est pas à coté.

FSU : ça ne vous dérange pas toujours. Vous auriez pu au moins le proposer à la personne concernée.

Rectorat : Généralement on regarde.

FSU : Vous avez dit « encore autorisée » ; mais le BO du 21 avril 2016 ne stipule-t-il pas l'arrêt des vacataires ?

Rectorat : Le décret de 89 doit être abrogé, ce n'est pas la loi qui abroge.

Rectorat : En ce qui concerne les congés payés, vous avez des exemples ?

FSU : Oui

Rectorat : Les contrats sont parfois prolongés.

FSU : Nous avons connaissance de plusieurs cas où les personnes ont travaillé toute l'année et leur contrat se termine vers le 8 août.

Le cas d'une personne qui a eu des contrats de 2 mois en 2 mois pour le remplacement d'une personne en congé longue durée. Et son dernier contrat se finit le 8 août. Et j'ai le cas d'une personne qui avait un contrat du 1^{er} septembre au 31 août 2016 et pour arranger a accepté de faire 4 heures en plus. Elle a re-signé un contrat qui se termine avant le 31 août. Elle le vit comme une injustice.

Rectorat : Vous pouvez nous les donner ; on regardera en fin de CCP.

Rectorat : Dans la Fonction publique, les droits pour les congés, c'est 25 jours par an. Partant de là, si la personne n'a pas ces jours-là... C'est une jurisprudence constante. Il est fréquent que l'on modifie le contrat.

UNSA : 25 jours ouvrables pas calendaires ?

Rectorat : Oui, du lundi au vendredi.

En ce qui concerne la préparation au concours. La loi a prévu d'allonger la période de deux sessions supplémentaires. De 2016 à 2018. C'est une méconnaissance de cette information.

FSU : A ce propos, nous n'avons toujours pas de réponse quant au CAPEPS interne sans formation proposée.

Rectorat : Nous avons tenu nos engagements de signalement. On essaie de vous apporter des informations sur le pourquoi. Dans la déclaration, vous avez évoqué l'augmentation des licenciements. Les statistiques ne donneront pas grand-chose, pas le reflet de quoi que ce soit.

FSU et UNSA : On est de plus en plus convoqué pour ça.

Rectorat : On a 3 sortes de licenciements :

- Les licenciements économiques qui sont plus ou moins des ruptures conventionnelles de contrat du privé. Ce sont des contractuels en fin de carrière, pas mobiles et à qui plutôt que de leur offrir une affectation qui ne corresponde pas à leur vœux (lieu, plusieurs établissements...), nous proposons une indemnité après leur allocation chômage.

Les licenciements pour inaptitude physique et là, on n'y peut rien, ce sont les médecins qui jugent.

Les licenciements pour insuffisance professionnelle, et c'est exceptionnel.

FSU : Oui, c'est la première fois donc en augmentation, puisque nous n'avons jamais été confrontés à ça avant.

Rectorat : Oui, donc c'est bien exceptionnel.

FSU : Lors du recrutement, êtes-vous plus regardants sur les compétences, ou bien y a-t-il un manque de formation ?

Les débats concernant les cas individuels ne peuvent être relatés car ils sont confidentiels. Toutefois les élus commissaires paritaires sont intervenus à de nombreuses reprises, les représentants de l'UNSA à trois reprises, le débat a majoritairement été tenu par les représentants FSU qui sont intervenus plus de 15 fois pour demander des précisions, montrer la difficulté à enseigner dans certains établissements, mais également demander d'envisager d'autres solutions pour les collègues, en démontrant que 4 jours de formation ne sont pas suffisantes pour rendre opérationnels des collègues qui n'ont jamais enseigné et qui n'ont jamais été confrontés au milieu scolaire, encore plus lorsqu'il s'agit d'établissements difficiles.

3 Puis ce furent les **questions diverses** :

FO : Par rapport à quelqu'un qui est MAGE, l'avancement se fait à l'ancienneté ?

Rectorat : Nous le verrons au mois de juillet. La note est prise en compte.

Rectorat : Prochaine CCP le 01/07/2016 à 14h30.

Rectorat : N'hésitez pas à revenir vers nous entre les commissions.

La séance est levée à 15h35